

PROCES VERBAL CONSEIL DE GESTION

Mercredi 18 décembre 2024

MEMBRES PRESENT(E)S

| ELUS | DEPARTEMENT / FONCTION |
|---------------------------|---|
| Collège A | |
| Patrick DEL DUCA | Directeur de l'UFR LCC - Département d'allemand |
| Anne DUBET | Département d'espagnol |
| Anne GARRAIT-BOURRIER | Département d'anglais |
| Bénédicte MATHIOS | Département d'espagnol |
| Sébastien ROUQUETTE | Département d'information et de communication |
| Collège B | |
| Philippe FORGES | Département LEA |
| Sébastien LE FLOC'H | Département information et communication |
| Fanny PLATELLE | Département d'allemand |
| Nicolas VIOLLE | Département d'italien |
| Olivia SALMON MONVIOLA | Département LEA |
| Collège BIATSS | |
| Nelly ARCIS | Pôle scolarité |
| Thierry BEAUREZ | Pôle scolarité |
| Aurélie BOUVIER | Pôle scolarité |
| Virginie EYMARD | Pôle relations extérieures et internationales |
| Nathalie POLICARD | Pôle secrétariat pédagogique |
| Membres extérieurs | |
| Claire BRIEU | Clermont Auvergne Métropole |
| Henri DURAN | Inspection académique |
| INVITES PERMANENTS | |
| Cécilia BRASSIER | Directrice adjointe |
| Daniel RODRIGUES | Directeur adjoint |
| Eve-Elise JOYAUX | Responsable administrative |

| INVITES | |
|-----------------|-----------------------|
| Raphaël KILTY | Département d'anglais |
| Emmy GUILLERMIN | Stagiaire |

MEMBRES EXCUSE(E)S / PROCURATIONS

| ELUS | DEPARTEMENT / FONCTION |
|---|------------------------|
| Collège A | |
| Christophe GELLY (procuration à A. GARRAIT) | Département d'anglais |
| Collège B | |
| Julie VANPARYS ROTONDI (procuration à N. VIOILLE) | Département d'anglais |
| Collège BIATSS | |
| Thierry BEAUREZ (procuration à A. BOUVIER) | Pôle scolarité |
| Collège Usager | |
| Solène MAISONNEUVE (procuration à E. WAVRANT) | Licence ESE |
| Amandine PLYER—CHELLE (procuration à E. WAVRANT) | Licence ESE |

Patrick Del DUCA ouvre la séance à 10h02.

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 n'étant pas prêt, son approbation est reportée à la prochaine séance.

2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PATHWAYS

Raphaël KILTY, Maîtresse de conférences au département d'anglais, est invitée à présenter un nouveau partenariat avec l'Université d'Oklahoma (OU) qui devrait déboucher sur la création d'un double diplôme de master international faisant suite à la licence EEI parcours European Studies in English (ESE).

Ce projet de création d'un nouveau parcours de master se déroule en deux étapes :

1^{ère} étape : Le programme Pathways finance des aides à la mobilité dans l'objectif de constituer un vivier d'étudiants dans les deux universités. Pour l'UCA ceux-ci seraient recrutés au sein de la licence EEI parcours ESE et partiraient lors de la 3^e année d'ESE à OU tandis que les étudiants américains viendraient étudier à l'UCA.

Avant sa mutation, Sandhya PATEL, précédemment en charge du projet, avait obtenu un financement d'un montant de 20 000 dollars par la fondation Albertine. De son côté, l'Université d'Oklahoma s'est engagé à hauteur de 10 000 dollars.

Quant à l'UCA, un appel à projet DRIF a permis de mobiliser 4 000 euros complétés par un financement de 10 000 euros sur fonds I-SITE.

Suite à la réception tardive du financement de la fondation Albertine en juin 2024, les premiers départs ont été repoussés. Les mobilités s'étaleront sur deux années universitaires : 2025-2026 et 2026-2027 dans l'objectif de la création du master en 2027 (nouvelle offre de formation).

2^e étape : Création d'un parcours au sein du master Etudes Européennes et Internationales (EEI) dans la continuité de la licence EEI ESE, comme cela est le cas pour l'espagnol, le portugais ou encore l'allemand.

Patrick DEL DUCA souligne que l'ouverture de tout master est conditionnée à un effectif minimum de 25 étudiants.

Par ailleurs, il est à prévoir que l'université partenaire n'acceptera pas d'ouvrir 20 places en mobilité dans le cadre d'un double diplôme. Cela représenterait un manque à gagner important, les frais de scolarité s'élevant à 50 000 dollars par an en moyenne aux Etats-Unis.

Raphaël KILTY précise que les porteurs de projet sont conscients que tous les étudiants du master ne pourront pas être accueillis en double diplôme par OU. Il sera nécessaire de trouver d'autres partenariats internationaux. Sandhya PATEL avait déjà initié des contacts avec l'Université de Sterling en Angleterre ainsi que Daejin University en Corée du sud.

Claire BRIEU s'interroge sur la modalité de la mobilité. Il s'agit d'une année complète avec 6 mois études et 6 mois stages.

Bénédicte MATHIOS, responsable de la mention EEI, se félicite de ce dynamisme pour le master mais s'interroge sur la manière dont ce nouveau parcours s'inscrira dans la formation existante. Elle souligne que le seul parcours du master EEI a une thématique interculturelle (Etudes interculturelles et européennes).

Raphaële KILTY indique que les cours devront se faire en anglais, car le public américain n'étudie pas les langues étrangères et pas le français en particulier. Bénédicte MATHIOS s'inquiète de la cohérence avec le parcours existant. Raphaële KILTY argumente qu'il est trop tôt pour ces questions.

Patrick DEL DUCA indique que la gouvernance a conscience que le parcours ne peut pas se créer à coûts constants. Il suggère des cours en anglais transversaux à la mention du master (par exemple, sur le thème des conflits). Des contacts ont été pris avec d'autres domaines de formation : philosophie, psychologie et cursus scientifiques.

Cécilia BRASSIER suggère de se rapprocher de la gouvernance pour s'assurer que les voyants sont au vert pour amorcer le travail sur le nouveau parcours.

3. REVISION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES BOURSES ERASMUS+ STAGE

Cécilia BRASSIER sollicite l'avis des membres du conseil de gestion concernant les critères d'attribution des bourses Erasmus+ stage.

Plusieurs configurations de stages sont possibles :

- Stage obligatoire à l'étranger : crédits dédiés / prioritaire
- Stage obligatoire sans obligatoire d'aller à l'étranger
- Stage optionnel

Pour que la demande de bourse soit recevable, la mission du stage doit avoir été validée par le responsable d'année et s'inscrire dans les objectifs pédagogiques de la formation.

Les critères de sélection pour l'attribution des bourses Erasmus+ stages, appliqués par l'UFR LCC, sont les suivants :

1. Les bourses sont prioritairement accordées aux étudiants devant obligatoirement réaliser leur stage à l'étranger pour valider leur année ;
2. Les bourses sont prioritairement accordées aux étudiants ne bénéficiant pas de gratification en entreprise, selon les règles suivantes :
 - les demandes de bourses pour les stages dont les gratifications sont inférieures à 500 euros mensuels reçoivent une réponse favorable (après application du critère 1) ;
 - les demandes de bourses pour les stages dont la gratification est comprise entre 500 et 900 euros sont mises en attente : elles seront traitées lors de la commission qui se tiendra 1 mois avant le démarrage du stage et recevront une réponse positive s'il reste des crédits (après application du critère 1) ;
 - les demandes de bourses pour des stages dont la gratification est supérieure à 900 euros recevront une réponse négative.
3. Les demandes de bourses pour les stages optionnels seront traitées lors de la commission qui se tiendra en fin d'année universitaire en fonction du budget restant ;
4. Les étudiants bénéficiant d'une bourse octroyée par l'Université Franco-Allemande ne pourront cumuler avec une bourse Erasmus+ que dans la mesure où l'UFR dispose d'un reliquat de dotation Erasmus. La demande sera étudiée un mois avant le départ (même principe que pour les gratifications) - les parcours concernés sont :
 - Master EEI-EIE parcours bi- et trinational de Fanny Platelle
 - Licence EEI-EFA - Oliver Schulz
 - Licence EEI Métiers du livre Franco/Allemand - Patrick Del Duca

L'enveloppe des bourses Erasmus+ stage n'allant pas en augmentant, dans l'avenir d'autres critères devront être appliqués. Par exemple, certains étudiants ont un stage obligatoire de 3 mois mais choisissent de réaliser 6 mois de stage. Ils pourraient être assurés d'un financement sur les mois obligatoires mais pas sur les mois supplémentaires.

Les critères d'attribution des bourses Erasmus+ stage sont votés à l'unanimité.

4. DUREE DE MOBILITE EN LICENCE

En licence ESE, en particulier, les étudiants ont une mobilité obligatoire d'un an (6 mois études et 6 mois stage) mais également la possibilité de réaliser une mobilité optionnelle d'un semestre en 2^e année.

Cette modalité pose deux problèmes majeurs :

- Les étudiants ne peuvent être financés que sur 12 mois de mobilité maximum, ce qui engendre des situations financières difficiles pour certains qui n'ont pas suffisamment anticipés les conséquences de leur choix ;
- Les places occupées dans le cadre de ces mobilités optionnelles peuvent faire défaut à d'autres étudiants dont la mobilité est obligatoire (licence LEA, licence Information communication).

Suite à une première discussion sur le sujet en commission RI, Patrick DEL DUCA propose de limiter la mobilité, études et stages, à 12 mois en licence, hors programmes de financement spécifiques tel que ceux attribués par l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADHESION AU RESEAU MAGELLAN

Patrick DEL DUCA rappelle que l'adhésion au réseau Magellan permet aux étudiants d'accéder à des destinations de mobilité autres que celles proposées par les partenariats de l'UCA. Dans le cadre du contexte financier contraint, il propose de conserver le coût annuel d'adhésion (environ 1 200 dollars) et interroge les membres du Conseil sur la continuité du remboursement des frais d'inscription individuels des 10 premiers étudiants mobilisant le réseau.

Les membres du Conseil de gestion votent à l'unanimité en faveur du maintien du remboursement des frais d'inscription individuels dans la limite des 10 premiers candidats annuels.

6. DIMINITION DE LA DOTATION D'HEURES D'ENSEIGNEMENT

Patrick DEL DUCA indique qu'il y a peu d'informations complémentaires quant à la demande de la gouvernance de réduire la dotation horaire d'enseignement. Les derniers tableaux adressés par la Direction de la formation font état d'une diminution de 700 heures équivalents TD par rapport à l'année de référence 2023-2024.

En parallèle, la gouvernance poursuit le groupe de travail sur l'harmonisation des créneaux de cours des composantes du centre-ville. L'une des hypothèses de travail serait, sur le modèle de ce qui se pratique dans les composantes des Cézeaux, de concevoir des créneaux de 1h30 au lieu de 2h00 assortis d'intercours d'une quinzaine de minutes. Patrick DEL DUCA souligne que cette organisation pourrait être à l'avantage de l'étudiant, les cours n'étant plus raccourcis par la nécessité de leur laisser le temps de se rendre au cours suivant. En outre, cette configuration pourrait s'avérer être une solution pour la réduction du volume horaire (suppression d'un cours 1h30 sur l'ensemble des maquettes à 12 semaines par semestre).

Plusieurs enseignants font état de leur opposition formelle à cette hypothèse d'organisation horaire qui nécessiterait de réorganiser la structure pédagogique des cours et engendrerait davantage de difficultés pour la confection des emplois du temps.

Patrick DEL DUCA soumet donc au vote l'hypothèse du passage à des créneaux de cours d'une durée 1h30 au lieu de 2h00 actuellement. Les membres du Conseil de gestion s'opposent à l'unanimité à cette hypothèse d'organisation.

7. INFORMATION SUR LES CONTRAINTES FINANCIERES 2024-2025

Patrick DEL DUCA rappelle les derniers indicateurs concernant la situation financière de l'Université Clermont Auvergne.

L'UCA a voté un budget initial 2025 en déficit.

Le jeudi 21 novembre 2024, dans une démarche de mobilisation inédite, les Présidentes et Présidents d'universités ont alerté le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick HETZEL, sur la situation financière intenable de leurs établissements, conséquence des mesures nationales prises par l'État sans qu'elles soient compensées. Reçus en urgence par le Ministre, ils lui ont exprimé tout à la fois leur crainte et leur colère.

Engagés pour la défense d'une université publique au service de sa jeunesse et de son territoire, Mathias BERNARD, président de l'Université Clermont Auvergne, et l'ensemble de son équipe ont organisé une journée d'action le 3 décembre 2024.

Toutefois, le Président a souhaité maintenir la campagne d'emploi 2025 telle qu'elle était prévue. En revanche, la campagne des moyens provisoires sera très réduite (ATER et personnels administratifs et techniques en CDD).

Le modèle économique doit être repensé et les activités de l'UCA redimensionnées en conséquence.

Claire BRIEU indique que le Conseil métropolitain a voté un vœu en faveur de la prise en compte de la situation financière préoccupante des universités.

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

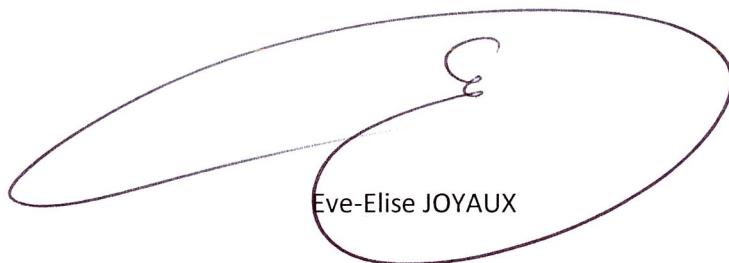
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h22.

Le Directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,


Eve-Elise JOYAUX